



**Association
Porte de l'Isère
Environnement**

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

SIRET 523 335 487 000 30
Association Loi 1901
N°: W382001517

Fédérée par :



A l'attention du
Président du Conseil Département de l'Isère
7 rue Fantin Latour
BP 1096
38022 Grenoble Cedex 1

le 17 octobre 2022

Monsieur le Président,

Nos adhérents nous ont signalé que l'aménagement de la RD522 pour améliorer la sécurité est engagé dans la traversée de Saint Agnin sur Bion.

Nous avons noté que la liaison cyclable Saint Jean de Bournay – Bourgoin-Jallieu est identifié comme « d'intérêt départemental » dans la délibération sur les itinéraires cyclables du Conseil Départemental du 17 mars 2022.

Nous espérons donc que l'aménagement prévu prendra en compte la sécurité des cyclistes, qui sont aujourd'hui mis en danger sur cette section de la RD522. Actuellement, les élargissements de chaussée « cyclables » manquent de continuité. Ils s'arrêtent ou se rétrécissent abruptement, notamment lors d'intersections. Les cyclistes sont ainsi obligés de se rabattre dans le flux de circulation, sans marquage ou signalisation verticale pour en prévenir les automobilistes. Voir photos.



Nous considérons que les élargissements de chaussée « cyclables » ne sont pas un aménagement adéquat pour la sécurité des cyclistes. Ces élargissements incitent à des vitesses de circulation plus élevées des véhicules et à des comportements dangereux (par ex. des véhicules qui doublent dans l'autre sens parce que le vélo « n'est pas sur la chaussée »), sont souvent inutilisables du fait des accumulations de cailloux, verre et autres déchets rejetés de la chaussée. Ils n'assurent pas une séparation de sécurité entre les cyclistes et les véhicules. Aucun parent responsable n'amènerait ses enfants en vélo sur la RD522 avec de tels aménagements. Néanmoins, dans l'attente d'un véritable aménagement cyclable de cet axe, nous soulignons l'importance de la continuité des élargissements de chaussée « cyclables », avec notamment le 'recul' de la ligne STOP aux intersections et aux sorties de propriété privées.

Nous espérons également qu'en cas d'installation de feux tricolores sur la RD522, que ceux-ci ne bloqueront pas les cyclistes comme ceux de Meyrié (voir joint notre courrier du 1 juillet 2021, resté sans réponse de votre part à ce jour) et qu'en cas de ralentisseurs ou chicanes le passage des cyclistes sera prévu.

Nous espérons une réponse de votre part et l'assurance d'une prise en compte des cyclistes sur cet itinéraire cyclable. Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Régis Curt, Président